

Jacques Rouillard

Historien, département d'histoire, Université de Montréal

(1978)

"Les écrits
d'Alfred Charpentier,
1920-1945."

Un document produit en version numérique par Réjeanne Toussaint, ouvrière
bénévole, Chomedey, Ville Laval, Québec
[Page web](#). Courriel: rtoussaint@aei.ca

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"
Site web: http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales/

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée par Réjeanne Toussaint, bénévole,
Courriel: rtoussaint@aei.ca

à partir de :

Jacques Rouillard,

"[Les écrits d'Alfred Charpentier, 1920-1945.](#)"

Un article publié dans l'ouvrage publié sous la direction de Fernand DUMONT, Jean-Paul MONTMINY et Jean HAMELIN, **IDÉOLOGIES AU Canada FRANÇAIS, 1930-1939**, pp. 295-315. Québec : Les Presses de l'Université Laval, 1978, 361 pp. Collection : Histoire et sociologie de la culture, no 11.

[Autorisation formelle accordée le 7 décembre 2009, par le directeur général des Presses de l'Université Laval, M. Denis DION, de diffuser ce livre dans Les Classiques des sciences sociales.]



Courriel : denis.dion@pul.ulaval.ca

PUL : <http://www.pulaval.com/>

Jacques Rouillard : jacques.rouillard@umontreal.ca

Police de caractères utilisée : Comic Sans, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5" x 11".

Édition numérique réalisée le 13 mars 2011 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



REMERCIEMENTS



Nous sommes infiniment reconnaissants à la direction des **Presses de l'Université Laval**, notamment à M. **Denis DION**, directeur général, pour la confiance qu'on nous accorde en nous autorisant la diffusion de ce livre ainsi que de tous les livres de cette magnifique collection dirigée par Fernand DUMONT : HISTOIRE ET SOCIOLOGIE DE LA CULTURE.



Courriel : denis.dion@pul.ulaval.ca

PUL : <http://www.pulaval.com/>

Jean-Marie Tremblay,
Sociologue,
Fondateur, Les Classiques des sciences sociales.
20 février 2011.

Histoire et sociologie de la culture

Sous la direction de
Fernand DUMONT et Pierre SAVARD

OUVRAGES EN PRÉPARATION
dans Les Classiques des sciences sociales.

- 1) Sous la direction de Fernand Dumont, Jean Hamelin et Jean-Paul Montminy, ***Idéologies au Canada français 1850-1900***. Québec: PUL, 1971, 327 pp. Collection Histoire et sociologie de la culture, no 1.
- 2) Pierre Thibeault, ***Savoir et pouvoir. Philosophie thomiste et politique cléricale au XIXe siècle***. PUL, 1972. Collection Histoire et sociologie de la culture, no 2.
- 3) ***Les religions populaires. Colloque international 1970***. Textes présentés par Benoît Lacroix et Pietro Boglioni. Québec: PUL, 1972. Collection Histoire et sociologie de la culture, no 3.
- 4) ***Le merveilleux. Deuxième colloque sur les religions populaires 1971***. Textes présentés par Fernand Dumont, Jean-Paul Montminy et Michel Stein. Québec: PUL, 1974. Collection Histoire et sociologie de la culture, no 4.
- 5) Sous la direction de Fernand Dumont, Jean Hamelin, Fernand Harvey et Jean-Paul Montminy, ***Idéologies au Canada français 1900-1929***. Québec: PUL, 1974, 392 pp. Collection Histoire et sociologie de la culture, no 5.
- 6) ***Les Manuels d'histoire du Canada au Québec et en Ontario, de 1867 à 1914***, par Geneviève Laloux-Jain, 1974.
- 7) André-J. Bélanger, ***L'apolitisme des idéologies québécoises. Le grand tournant de 1934-1936***. Québec: PUL, 1974, 392 pp. Collection Histoire et sociologie de la culture, no 7.
- 8) Richard Jones, ***L'idéologie de l'Action catholique de 1917 à 1930***. Québec: PUL, 1974, 359 pp. Collection Histoire et sociologie de la culture, no 8.

10) Jean-Paul Hauteceur, **L'Acadie du discours**. Québec: PUL, 1975. Collection Histoire et sociologie de la culture, no 10. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

11) Sous la direction de Fernand Dumont, Jean Hamelin et Jean-Paul Montminy, **Idéologies au Canada français 1930-1939**. Québec: PUL, 1978, 361 pp. Collection Histoire et sociologie de la culture, no 11.

12.1) Sous la direction de Fernand Dumont, Jean Hamelin et Jean-Paul Montminy, **Idéologies au Canada français 1940-1976. Tome 1er: La Presse et la Littérature**. Québec: PUL, 1981, 360 pp. Coll.: Histoire et sociologie de la culture, no 12.

12.2) Sous la direction de Fernand Dumont, Jean Hamelin et Jean-Paul Montminy, **Idéologies au Canada français 1940-1976. Tome 2: Les Mouvements sociaux — Les Syndicats**. Québec: PUL, 1981, 390 pp. Coll.: Histoire et sociologie de la culture, no 12.

12.3) Sous la direction de Fernand Dumont, Jean Hamelin et Jean-Paul Montminy, **Idéologies au Canada français 1940-1976. Tome 3: Les partis politiques — L'Église**. Québec: PUL, 1981, 360 pp. Coll.: Histoire et sociologie de la culture, no 12.

« HISTOIRE ET SOCIOLOGIE DE LA CULTURE »

[Retour à la table des matières](#)

Pendant longtemps au Canada français, soit au moins depuis François-Xavier Garneau, l'histoire à occupé le devant de la scène sinon toute la scène des sciences humaines. L'histoire politique surtout à connu et connaît encore - renouvelée par les techniques de la sociologie électorale - une riche carrière. L'histoire économique et sociale vient d'être véritablement lancée chez-nous et la vogue qu'elle connaît chez les jeunes chercheurs de même que quelques ouvrages parus témoignent d'un succès promis à durer. Quant à l'histoire culturelle, il n'est point besoin d'insister sur son intérêt pour un peuple qui s'est tant défini en fonction de la culture et en un temps où, partout dans le monde, on parle de « révolution culturelle ». Ces divers courants de la recherche historique supposent évidemment des dialogues, plus serrés et plus complexes que naguère, entre l'histoire et les autres sciences humaines. Cela est particulièrement évident pour l'histoire culturelle (ou pour ce qu'on appelle aussi l'« histoire des mentalités »). Du moment où on récuse les cloisonnements rigides entre l'histoire religieuse et l'histoire littéraire, entre l'histoire des idées et l'histoire des attitudes devant la vie, le travail historique fait appel d'une manière infiniment plus directe à la sociologie et aux disciplines voisines.

Par ailleurs, les chercheurs ne croient plus guère à cette illusoire division du travail où le passé et le présent semblaient constituer les domaines respectifs de l'histoire et de la sociologie. L'histoire s'enracine carrément dans l'interprétation des problèmes d'aujourd'hui de même que la sociologie se fait rétrospective, sans que pour autant on veuille céder au syncrétisme des méthodes ou des perspectives.

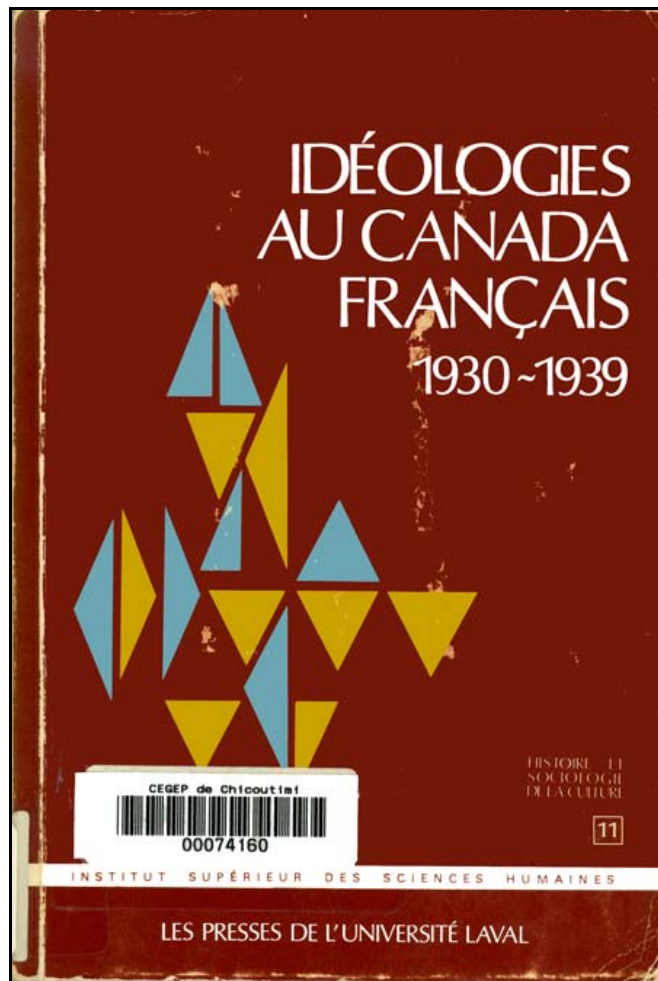
Cela justifie, il nous semble, cette nouvelle collection consacrée à l'histoire et à la sociologie de la culture. Publiée sous l'égide de l'Institut supérieur des sciences humaines de l'Université Laval, la collection ne se bornera pourtant pas à réunir des travaux effectués au sein de cet organisme. Elle accordera tout naturellement la primauté aux préoccupations interdisciplinaires.

Fernand DUMONT et Pierre SAVARD

Jacques Rouillard

Historien, département d'histoire, Université de Montréal

"Les écrits d'Alfred Charpentier, 1920-1945"



Un article publié dans l'ouvrage publié sous la direction de Fernand DUMONT, Jean-Paul MONTMINY et Jean HAMELIN, **IDÉOLOGIES AU Canada FRANÇAIS, 1930-1939**, pp. 295-315. Québec : Les Presses de l'Université Laval, 1978, 361 pp. Collection : Histoire et sociologie de la culture, no 11.

Table des matières

I. [Alfred Charpentier et le syndicalisme](#)

1. [Le syndicalisme catholique, 1915-1940](#)
2. [Alfred Charpentier](#)

II. [Représentation des adversaires](#)

2. [Faiblesses des unions internationales](#)

III. [Thèmes idéologiques](#)

1. [La religion](#)
2. [La nation](#)
3. [Les problèmes syndicaux](#)
4. [Les questions sociales](#)
5. [La politique](#)
6. [Le corporatisme](#)

IV. [Représentation globale de la société](#)

[295]

"Les écrits d'Alfred Charpentier, 1920-1945." *

par Jacques Rouillard, historien

[pp. 295-315.]

[Retour à la table des matières](#)

« L'idéologie, selon Fernand Dumont, c'est la définition explicite que les agents sociaux se donnent d'une situation sociale en vue d'une action à poursuivre ¹ ». Le processus de rationalisation idéologique surgit lorsque s'établit un désaccord entre la structure sociale et la culture, définie comme modèles de comportement ². L'idéologie cherche alors parmi les idées, les normes et les modèles d'une culture, ceux qui permettent de s'adapter à une situation sociale ³.

Ce désaccord entre la structure sociale et la culture, nombreux ont été les penseurs qui l'ont vivement ressenti au début du XXe siècle. En effet, le Québec tra-

* Notre analyse porte sur les écrits d'A. Charpentier publiés entre 1920 et 1945 et constitués de courts ouvrages et d'articles parus dans l'organe de la C.T.C.C., *la Vie syndicale*.

¹ Fernand DUMONT, « *Structure d'une idéologie religieuse* », *Recherches sociographiques*, 1, 2, avril-juin 1960, pp. 168s. [Texte disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

² IDEM, « *Notes sur l'analyse des idéologies* », *Recherches sociographiques*, IV, 2, avril-juin 1964, p. 165. [Texte disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

³ IDEM, « *Structure d'une idéologie religieuse* », pp. 168s. [Texte disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

verse alors une période de développement économique extrêmement rapide qui a eu pour effet d'ébranler la stabilité de l'organisation sociale. Les idéologues de cette époque ont alors cherché parmi les modèles que leur offrait leur culture des solutions susceptibles de ramener un nouvel équilibre social.

Ce sont les travailleurs qui constituent le groupe social le plus touché par les transformations économiques. La Révolution industrielle, en brisant le cadre traditionnel de l'organisation du travail, les a laissés démunis en face des détenteurs des moyens de production. L'insécurité à laquelle ils ont été réduits les a amenés à chercher un modèle de société plus juste.

Alfred Charpentier, un leader syndical issu de milieu ouvrier, est un des idéologues qui cherchent à construire cette nouvelle société. Pour y parvenir, il propose une idéologie qui n'est pas complètement une construction personnelle, mais qui s'inspire largement de la doctrine sociale de l'Église telle que définie par les encycliques *Rerum Novarum* et *Quadragesimo Anno*. L'originalité de sa pensée tient néanmoins à la préoccupation constante qu'il manifeste de faire le lien entre les énoncés de principes toujours très généraux des encycliques et la praxis du monde syndical.

[296]

I. - Alfred Charpentier et le syndicalisme

1. Le syndicalisme catholique, 1915-1940

[Retour à la table des matières](#)

Dans l'évolution du syndicalisme au Québec, les syndicats catholiques naissent assez tard. Le clergé met du temps à se pencher sur les problèmes suscités par la révolution industrielle. Jusqu'au début du XXe siècle, le mouvement syndical américain (les Chevaliers du Travail et les syndicats internationaux de métier) moule l'orientation idéologique des organisations ouvrières canadiennes. Avec la reprise économique de 1896, le nombre de travailleurs et conséquemment le nombre des syndiqués affiliés aux centrales américaines s'accroît sensiblement. Le clergé prend alors conscience que le monde ouvrier échappe à son influence et qu'il se doit de

trouver des solutions aux problèmes engendrés par l'industrialisation. Il met alors à l'honneur l'étude de l'Encyclique *Rerum Novarum* qui, bien que publiée en 1891, n'avait pas trouvé jusque-là au Québec une bien large audience.

Appelé à agir comme médiateur dans un conflit à Québec, en 1901, Mgr Bégin recommande aux syndicats en cause de se conformer aux principes de la morale catholique et d'accepter en leur sein un aumônier catholique. Cet événement amène l'épiscopat québécois à se préoccuper attentivement du problème ouvrier et à former des prêtres instruits de la doctrine sociale de l'Église. Sous leur impulsion, des syndicats catholiques émergent dans plusieurs villes de la province. Le mouvement débute à Chicoutimi (1907) ; il s'étend, par la suite, à Hull, Trois-Rivières, Thetford, Rive-Sud, Québec, Montréal, Granby, Sherbrooke, Lachine et Saint-Hyacinthe.

À Montréal, l'École sociale populaire, fondée en 1911, se charge, par la publication de brochures et l'organisation de conférences, de répandre la doctrine sociale de l'Église. Elle décide même, l'année suivante, d'organiser en syndicats des ouvriers du commerce et de la construction. Mais la guerre vient mettre un terme aux activités des syndicats catholiques dans la région de Montréal et ce n'est qu'en 1918 que le clergé reprendra à son compte le projet d'établir un mouvement syndical national et catholique ⁴. Monseigneur Gauthier, évêque auxiliaire de Montréal, convoque dans ce but une réunion de quelques prêtres et chefs ouvriers à la villa Saint-Martin en avril 1918. Alfred Charpentier qui participe activement à cette réunion insiste notamment, à l'encontre de Maxime Fortin, pour que les syndiqués catholiques aient droit de grève et que la direction du mouvement soit confiée à des laïcs ⁵. Mieux organisés, les syndicats catholiques à Montréal connaissent [297] un développement rapide. En février 1920, onze unités syndicales fondent le Conseil central des syndicats catholiques de Montréal dont Charpentier devient le premier président.

Parallèlement à la ville de Montréal, les syndicats catholiques progressent tant et si bien dans les autres centres urbains du Québec que l'idée d'un regroupement de ces diverses associations rencontre de plus en plus d'adeptes. C'est ainsi qu'en 1921 le Congrès de Hull approuve la création de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC). On a confié à Charpentier la charge de rédiger le pro-

⁴ Michel TÊTU, *les Premiers Syndicats catholiques canadiens (1900-1921)*, thèse de doctorat en histoire, Université Laval, 1961, pp. 282ss.

⁵ Alfred CHARPENTIER, *la Vie syndicale*, avril 1929, pp. 5ss. (Dorénavant, A.C.)

jet primitif de la constitution et il s'est inspiré dans son travail de celle de la Fédération américaine du travail et des statuts de la Confédération française des travailleurs chrétiens ⁶.

La fondation de la CTCC survient à un moment difficile pour l'ensemble du mouvement ouvrier canadien puisqu'on assiste à cette époque à une diminution du nombre de travailleurs syndiqués au Canada. La CTCC, qui a eu tendance à ses débuts à gonfler ses effectifs, voit le nombre de ses adhérents passer de 45 000 en 1921 à 25 000 trois ans plus tard. Ce n'est qu'en 1933 qu'elle pourra enregistrer une augmentation du nombre de ses membres. Durant cette période de stagnation des effectifs, elle s'emploie à réorganiser en syndicats professionnels modernes les différentes associations qui se sont jointes à elle. C'est dans ce but qu'elle met sur pied une première fédération des employés des pulperies et papeteries en 1923 et autorise, l'année suivante, la création d'une fédération des métiers de la construction ⁷.

La Confédération réussit également à se faire accepter comme porte-parole du travail organisé auprès des deux paliers de gouvernement. A ce propos, elle engage une lutte épique auprès du ministère fédéral du Travail. Toutefois, elle obtient plus facilement les bonnes grâces du gouvernement provincial qui adopte, en 1924, la Loi des syndicats professionnels. Cette loi permet aux syndicats de se constituer en corporations et reconnaît au contrat collectif de travail force d'obligation légale ⁸.

La dépression qui frappe durement le Québec en 1931 amène la Confédération à radicaliser davantage ses revendications. Sans doute influencée par le développement du syndicalisme de type industriel, elle étend son organisation aux travailleurs des mines, du textile, du vêtement et de l'aluminium. Le nombre de ses membres passe alors de 30 346 en 1934 à 49 401 en 1939 ; il atteint 61 723 en 1945. Quand on pense qu'en 1939, soit après moins de vingt ans d'existence, la moitié des travailleurs syndiqués du Québec sont membres des syndicats catholiques, la progression est pour le moins surprenante.

[298]

⁶ A.C., *Cinquante ans d'action ouvrière ; les mémoires d'Alfred Charpentier*, Québec, Les Presses de l'université Laval, 1971, p. 66.

⁷ L.M. MALTAIS, *les Syndicats catholiques canadiens*, Washington, l'Université catholique d'Amérique, 1925, p. 109.

⁸ Ibid., p. 120.

La C.T.C.C. est responsable durant ces années de l'adoption d'une loi majeure, la *Loi de l'extension juridique de la convention collective*. Les chefs syndicaux catholiques percevaient cette loi adoptée en 1934 comme une première étape vers l'organisation corporative du travail. En effet, non seulement sanctionne-t-elle les conventions collectives conclues entre les parties, mais elle oblige les groupes minoritaires dans une industrie à se conformer aux conditions de travail établies par les parties contractantes ⁹.

À mesure que l'organisation et l'administration de la C.T.C.C. est prise en main par des laïcs, le militantisme s'accroît. Accentuant sa pression auprès du patronat, la Confédération soutient deux grèves retentissantes en 1937, l'une dans l'industrie textile, l'autre aux chantiers maritimes de Sorel. Dans le premier cas, la lutte porte non seulement contre le patronat, mais également contre le gouvernement québécois de connivence avec l'employeur ¹⁰.

La C.T.C.C. démontre ainsi clairement qu'elle peut, tout autant que les syndicats internationaux, assurer la défense des intérêts des travailleurs. Alfred Charpentier occupe alors la présidence de la C.T.C.C. et participe activement à ces luttes.

2. Alfred Charpentier

[Retour à la table des matières](#)

Charpentier est issu de milieu ouvrier. Il a travaillé comme briqueteur dans les chantiers de construction de Montréal. À dix-neuf ans (1907), il s'inscrit dans les rangs de l'Union internationale des briqueteurs d'Amérique. Très tôt, il s'intéresse aux problèmes syndicaux et devient, à 25 ans, président du syndicat local. Imbu de la philosophie du syndicalisme international, il s'en fait le ferme défenseur. En réponse aux attaques des syndiqués catholiques, il écrit :

Les unions internationales ont pour principe de vie de chercher la force dans l'union, en *respectant* la neutralité religieuse. Par celle-ci, les catholiques syndiqués internationaux ne prétendent pas que toutes les religions sont égales, seulement ils croient nécessaire de *fraterniser* avec les adeptes de

⁹ A.C., op. cit., pp. 134ss.

¹⁰ Ibid., pp. 192ss.

toutes les religions (...) tout membre a sa vérité selon sa propre croyance et chacun voit sa *liberté de conscience* assurée par une tolérance réciproque, qui n'est que l'exercice commun et constant d'un *respect* de chrétienne *charité mutuelle*¹¹.

La parution du *Devoir* en 1910, « ce rayon lumineux pour mon esprit désorienté et obscurci », et les publications de l'École sociale populaire ébranlent ses convictions¹². Il sent confusément qu'à la fonction économique du syndicalisme s'ajoute un caractère social et moral [299] jusque-là ignoré par le syndicalisme international. Lors d'une retraite, en mai 1913, Charpentier entre en contact avec quelques apôtres du syndicalisme catholique qui lui font sentir le besoin d'approfondir ses connaissances du social. L'évolution de sa pensée le porte à rejeter l'unionisme international et, sous l'influence de Bourassa et d'un de ses amis, Alfred Marois, à adopter le syndicalisme ouvrier national. Dans une lettre adressée à Bourassa, il s'exprime ainsi :

Selon ma conception de l'avenir du pays, je crois que pour réaliser l'indépendance économique et politique du Canada, le concours de tous les *facteurs nationaux* est souhaitable. Par conséquent, dans nos nombreuses unions ouvrières subissant la tutelle américaine, il est plus que nécessaire qu'une transformation soit opérée pour en faire des unions franchement et pratiquement canadiennes. Il faut faire d'elles un puissant et véritable *syndicalisme national*, pouvant largement contribuer au progrès du *nationalisme*...¹³.

Rapidement cependant, à sa conception purement nationale du syndicalisme vient s'adjoindre l'idée, longtemps repoussée, de la nécessité de rendre ce syndicalisme non seulement national, mais également catholique. Il l'affirme pour la première fois publiquement, en décembre 1916, dans une conférence intitulée *Syndicats catholiques vs Syndicats neutres*. Il allègue que l'organisation syndicale ne peut pas avoir qu'une fonction purement économique et que la neutralité religieuse dont se targuent les unions internationales n'engendre que « des conceptions erronées¹⁴ ». Et il ajoute :

¹¹ A.C., *De l'internationalisme au nationalisme*, E.S.P., nos 88-89, Montréal 1920, p. 10. L'italique dans les citations, tout au long de ce travail, est de nous.

¹² A.C., *Ma conversion au syndicalisme catholique*, Montréal, Fides, 1946, p. 27.

¹³ Ibid., p. 56.

¹⁴ Ibid., pp. 59-72.

Devenu un formidable agent social, l'unionisme ne saurait empêcher de *s'inspirer* d'une certaine morale ou philosophie. Or, comme la morale n'est véritable que si elle a son *fondement* dans la vraie religion, la neutralité religieuse est *impossible* dans les unions ouvrières, parce que celles-ci font une promesse qu'elles ne peuvent tenir. Et à mon sens le prétendu respect accordé à toutes les croyances se traduirait mieux par un *dédain*, généralement inconscient, de l'intervention religieuse quelle qu'elle soit. En définitive, me voici donc dans l'obligation de reconnaître le *besoin* d'une morale sociale catholique et, par conséquent, la nécessité du syndicat catholique, pour régler et fortifier la morale du mouvement ouvrier ¹⁵.

Profondément convaincu de la nécessité du syndicalisme catholique, Charpentier passe rapidement à l'action. Il est du groupe qui, en avril 1918, élabore à la villa Saint-Martin les principes directeurs du syndicalisme catholique à Montréal. Il participe à la fondation du Cercle Léon XIII dont il devient le secrétaire. Ce mouvement a pour objectif de fournir une orientation idéologique à l'élite des ouvriers catholiques. À la fondation de la C.T.C.C., il en devient le publicitaire et plus tard [300] (1931-1935) président du Conseil central de Montréal. Entre-temps, Charpentier adhère au Programme de Restauration sociale dont il rédige le chapitre intitulé « La question ouvrière ». Il apporte ainsi sa contribution à l'élaboration d'un projet de réforme de la société dont la crise économique des années 30 avait fait sentir l'urgence. C'est à lui également qu'on fait appel en 1915 pour occuper la présidence de la C.T.C.C., poste qu'il conserve jusqu'en 1946.

Sans doute n'est-il pas étranger à l'agressivité que la C.T.C.C. montre dans les années 30. Sa conception du syndicalisme, quoique issue des principes de la doctrine sociale de l'Église, reste néanmoins entachée, dans le quotidien de l'activité syndicale, des méthodes et des moyens utilisés par le syndicalisme international.

¹⁵ Ibid., p. 65.

II. - Représentation des adversaires

[Retour à la table des matières](#)

Le syndicalisme catholique naît en réaction contre les unions internationales. Pour amener les travailleurs dans ses rangs, les chefs de ce nouveau mouvement doivent leur démontrer pourquoi ils jugent le syndicalisme international inacceptable et en quoi le syndicalisme confessionnel lui est supérieur. On comprend alors pourquoi, dans la phase de démarrage, ils déploient un effort tout particulier à dénigrer le syndicalisme neutre. Ayant appartenu à l'organisation internationale, Charpentier connaît sa philosophie et ses méthodes d'action. Aussi est-il devenu rapidement un habile détracteur du syndicalisme international.

Pour bien comprendre l'analyse faite par le leader syndical, il est indispensable de se référer à la perspective historique dans laquelle il estime que le syndicalisme a évolué. L'explication qu'il nous donne est celle qu'on trouve chez les penseurs sociaux catholiques de la fin du XIXe siècle : René de La Tour du Pin, Albert de Mun et Mgr Ketteler. Elle tend en général à idéaliser la condition des travailleurs de l'Ancien Régime.

Selon Alfred Charpentier, le problème ouvrier est né du libéralisme « qui a vidé le cœur de l'homme de ses meilleurs penchants et a lamentablement rétréci et assujéti l'esprit humain aux règles de l'individualisme accapareur ¹⁶ ». Cet individualisme, issu de la Réforme protestante et des penseurs rationalistes du XVIIIe siècle, a engendré la Révolution française qui a supprimé les corporations ouvrières et aboli le droit d'association « pour faire place au beau régime de la libre concurrence sans frein, qui a conduit le monde à deux doigts de sa perte ¹⁷ ». Depuis la Révolution française, c'est comme de véritables ennemis que le capital [301] et le travail se livrent la lutte. Le libéralisme en favorisant l'accumulation du capital entre les mains d'une minorité de possédants a provoqué en réaction la naissance de syndicats inter-

¹⁶ A.C., *Vie syndicale*, juillet 1935, p. 7.

¹⁷ Ibid., mars 1926, p. 2.

nationaux qui cherchent, écrit Charpentier, « à opposer une force à ce pouvoir ¹⁸ ». Il leur reproche donc d'accepter implicitement le régime libéral et de faire du syndicalisme un simple moyen de pression à l'intérieur du système capitaliste. Au même titre, le socialisme, soutient-il, est issu des problèmes que la société libérale a engendrés. Il n'aurait pu prendre racine chez les travailleurs si le libéralisme n'avait pas vu le jour.

C'est pourquoi le chef syndical trouve la solution au problème ouvrier dans l'abolition de « la doctrine barbare du libéralisme économique, du « chacun pour soi », du laisser-faire et de la concurrence effrénée », et prône le retour au régime corporatif que le libéralisme a supprimé ¹⁹. Cette interprétation de l'histoire est à la base de l'organisation sociale proposée par le syndicalisme catholique.

2. Faiblesses des unions internationales

[Retour à la table des matières](#)

De tous les maux apportés par le syndicalisme international, c'est le matérialisme qui, selon Charpentier, possède l'influence la plus pernicieuse. Ce caractère des « internationaux » a d'ailleurs conduit le leader syndical au syndicalisme confessionnel.

Dans l'ordre économique (le mal qu'il a fait) c'est d'avoir enseigné aux nôtres pendant au delà de cinquante ans et encore aujourd'hui que la question du travail est une question purement d'ordre matériel ; que les problèmes qui en découlent ne sont pas affaire de religion. Voilà du matérialisme ²⁰.

À ses yeux, « l'évangile neutre du syndicalisme américain, c'est la conquête du pouvoir économique ²¹ ». « Donner à ceux qui travaillent une force matérielle semblable à celle de ceux qui les emploient, opposer au pouvoir de l'argent la force du

¹⁸ A.C., *Syndicalisme révolutionnaire ou neutre*, Semaine sociale du Canada, 1921, Montréal, l'Action paroissiale, 1922, p. 96.

¹⁹ A.C., *l'Aube d'une ère ouvrière nouvelle*, E.S.P., n° 104, Montréal, 1922, p. 8.

²⁰ A.C., Pourquoi cette « Opposition fratricide », Montréal, CTCC, 1927, p. 4.

²¹ A.C., *Syndicalisme révolutionnaire ou neutre*, p. 127.

nombre ²² », tels sont les objectifs du syndicalisme international. À ce matérialisme, il greffe la neutralité religieuse et patriotique dont font montre les syndicats internationaux. Estimant que le problème ouvrier demeure strictement un problème économique, ceux-ci ne font aucun cas de la religion ou de la nationalité de l'adhérent. Un catholique, selon Charpentier, ne peut souscrire à ce principe puisqu'il conduit à l'indifférence :

L'ouvrier qui professe la nécessité de la neutralité religieuse dans les associations ouvrières, tombe dans l'indifférence religieuse ; toutes les religions pour lui sont bonnes ; il n'estime pas plus son catholicisme qu'une misérable [302] secte ; il *n'apprécie pas* plus les prescriptions du Souverain Pontife que les discours d'un pasteur protestant (...) Les protestants se trouvent assez bien, eux, de la neutralité, puisqu'ils n'ont pas de religion proprement dite, mais une croyance individuelle, s'appuyant sur le libre examen, tandis que la nôtre doit être sociale, soumise à l'autorité de Rome ²³.

Dans l'ordre patriotique, les mêmes blâmes valent. Le syndicalisme américain à détruit la notion de responsabilité et de fierté nationale.

... vivant dans une atmosphère antipatriotique (...), guidés par une fausse conception des problèmes économiques (...), ne tenant nullement compte des principes vitaux, moraux et sociaux, sur lesquels doit s'édifier le bon ordre social, les syndicats internationaux mettent chaque jour en réel danger, chez nous (...) le double enseignement de la foi catholique et de la langue française ²⁴.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître à première vue, les internationaux accusés par Charpentier de libéralisme et de matérialisme sont en même temps taxés de socialisme, voire même de communisme.

C'est la présence dans la métropole, depuis 1899, d'un Parti ouvrier fondé avec l'appui du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal qui suscite ce reproche.

Or les Internationales sont un parti, elles ont leur déclaration de principes politiques. Ce n'est pas celle des partis existants, mais du parti socialis-

²² Ibid.

²³ A.C., *l'Aube d'une ère...* pp. 14s.

²⁴ A.C., « L'ouvrier », *l'Action française*, juin 1920, pp. 245s.

te. Elles ont récemment formé alliance avec les socialistes de ce pays dans le Parti ouvrier national qu'elles ont fondé. L'âme, le souffle de ce parti ne viendront que de la doctrine socialiste ²⁵.

Il formule la même critique lorsque la F.A.T. (Fédération américaine du Travail) et le C.M.T.M. se rangent du côté du Front populaire espagnol ²⁶.

Selon sa logique du développement du libéralisme économique, la concentration du pouvoir économique entre les mains d'une minorité de possédants ne peut qu'entraîner, par réaction, le développement de la pensée socialiste parmi les travailleurs. Ce mouvement a commencé à prendre racine dans la région montréalaise. Pour éviter qu'il ne se développe, il faut donc, selon Charpentier, attaquer le mal à sa source, c'est-à-dire remplacer le matérialisme et la neutralité religieuse des internationaux par la doctrine morale et sociale de l'Église.

III. - Thèmes idéologiques

1. La religion

[Retour à la table des matières](#)

La doctrine sociale de l'Église énoncée dans les Encycliques *Rerum Novarum* et *Quadragesimo anno* constitue la base vitale des unions [303] catholiques. L'oeuvre de Charpentier est une profession de foi continue à ces principes.

Fidèles aux principes qui nous viennent de Rome et de NN. SS. les Évêques, nos Syndicats rappellent ou inoculent aux ouvriers les doctrines morales et sociales de l'Église et les leur font mettre à la base de toutes leurs revendications économiques, sociales et politiques ²⁷.

²⁵ A.C., *l'Aube d'une ère...* p. 15.

²⁶ A.C., *Vie syndicale*, octobre 1936, p. 1.

²⁷ Ibid., mars 1938, p. 1.

Ayant établi la doctrine de l'Église comme assise du syndicalisme catholique, il estime que ces principes s'incarnent dans des structures confessionnelles où le catholique se doit d'oeuvrer.

Soyons logiques, la religion n'est pas un habit qu'on met le dimanche pour aller à la messe ; elle nous prend *tout entier*, elle veut qu'à tous les moments de notre vie, à l'église, au foyer, à l'atelier, nous pensions, nous parlions, nous agissions en catholiques ²⁸.

Dans chaque syndicat catholique, l'aumônier se fait l'interprète de la doctrine sociale de l'Église.

Pourquoi serait-on surpris qu'un syndicat ouvrier témoignant son adhésion à la doctrine sociale catholique dérivée de l'Évangile et des enseignements pontificaux soit conseillé moralement en telle manière par un prêtre catholique ? L'aumônier aide le syndicat ouvrier à établir des relations plus étroites entre les intérêts moraux et économiques qui coexistent dans toute industrie et qui ont été séparés pendant longtemps dans le monde industriel ²⁹.

La présence de l'aumônier cause souvent un certain malaise parmi les travailleurs et Charpentier revient fréquemment sur ce thème. C'est que certains aumôniers ont tendance à trouver dans plus d'une question syndicale des implications morales.

Lors des réunions qui précèdent la fondation des syndicats catholiques à Montréal, Charpentier conscient des réticences que les travailleurs manifestent à l'égard des aumôniers désire autant que possible limiter leur rôle à l'intérieur du syndicat. Mais devant l'opposition rencontrée, il se rallie à l'opinion majoritaire ³⁰. Il garde néanmoins une conception du syndicalisme catholique plus accueillante à l'égard des travailleurs non catholiques et plus limitative quant au rôle de l'aumônier. Une fois élu à la présidence de la C.T.C.C., il s'emploiera à défendre cette conception de l'action syndicale catholique. Il écrit à ce propos en 1938 :

Le rôle des aumôniers est celui de conseillers et non de contrôleurs. Ils ne s'immiscent pas dans les affaires propres aux unions ; c'est-à-dire :

²⁸ A.C., *l'Aube d'une ère...* p. 18.

²⁹ A.C., *l'Organisation du travail de demain*, tract n° IV, Montréal, C.T.C.C., 1944.

³⁰ A.C., *Cinquante ans d'action ouvrière...* pp. 49ss et 411.

l'étude des [304] voies, des moyens et des plans d'action en vue d'améliorer leurs intérêts professionnels et temporels ³¹.

Les dures rivalités intersyndicales durant la guerre amènent la C.T.C.C. à donner un vigoureux coup de barre et à entreprendre un processus de déconfectionnalisation. En effet, le congrès de Granby, en 1943, retire à l'aumônier son droit de veto sur toute résolution ne mettant pas en cause la morale ou l'enseignement de l'Église.

2. La nation

[Retour à la table des matières](#)

À la base du syndicalisme catholique, il y a interpénétration constante entre le religieux et le national. La foi assure la sauvegarde de la nation et la nation protège la foi. Charpentier voit dans la C.T.C.C. le moyen d'assurer le progrès de ces deux valeurs fondamentales.

Les syndicats catholiques apportent à la classe ouvrière le moyen de continuer son émancipation plus sûrement en conformité avec les intérêts supérieurs de notre entité canadienne-française catholique ³².

Marqué par le caractère messianique de l'idéologie dominante, il ne manque pas une occasion d'associer les syndiqués catholiques à la mission providentielle dévolue à la nation canadienne-française :

Ne devons-nous pas comprendre, nous Canadiens-français, que ce n'était pas sans un *dessein particulier* que Dieu a voulu nous laisser grandir nombreux en cette province de Québec ? Il voulait et Il veut que, comme catholiques, nous ayons, nous aussi, notre tâche à remplir dans le monde du travail syndiqué de notre pays. Notre devoir est d'inculquer à celui-ci les principes stables de la morale sociale catholique, principes qui le garderont des tentations vicieuses et lui assureront une orientation suivie vers le progrès véritable ³³.

³¹ Ibid., pp. 394ss.

³² A.C., *Vie syndicale*, septembre 1938, p. 5.

³³ A.C., *Pourquoi cette « Opposition fratricide »*, p. 8.

Trop longtemps les ouvriers ont ignoré leur appartenance à la nation canadienne-française. Charpentier ne nie pas l'existence de ce qu'il appelle un « esprit de classe », mais il souhaite le canaliser dans le sens national.

L'esprit de classe qui a toujours été notre unique guide, nous fait payer cher aujourd'hui, par l'atrophie de notre sentiment national et par notre servilité d'esprit à l'internationalisme américain, la confiance aveugle que nous avons mise en ce dernier depuis vingt-cinq ans. Nous avons donc le devoir de *corriger*, de *réformer* en nous cet esprit de classe ; il ne s'agit pas de l'étouffer complètement, c'est impossible, mais il s'agit de le désinternationaliser et de l'identifier [305] avec l'esprit de patrie, esprit plus noble qui nous fera sentir que nous sommes aussi membres de la grande famille canadienne-française de cette province³⁴.

Son nationalisme, marqué par celui de Bourassa, reste pancanadien. Il dénonce avec vigueur l'idée de faire de la C.T.C.C. un syndicat purement québécois :

La C.T.C.C. n'est pas avant tout une organisation purement raciale autant que confessionnelle. C'est une organisation ouvrière « catholique » oui, mais non pas exclusivement canadienne-française, *confinée* à la province de Québec (...) Veut-on qu'elle devienne unilingue et provinciale ? Autant vaudrait la dissoudre tout de suite³⁵.

Au centre des querelles de juridiction qui dressent le provincial contre le fédéral dans le domaine social, le leader syndical adopte une position assez ambiguë. À certains moments, il prend à partie la tendance centralisatrice d'Ottawa. Comment, demande-t-il, conserver ce qui nous « est particulier » si le gouvernement fédéral s'approprie le contrôle des affaires sociales :

Le plan canadien Marsh est centralisateur. Les bénéfices de toutes sortes qu'il comporte : allocations familiales, prestations de chômage, secours à la maladie, bénéfice à la mort et que sais-je encore, seraient administrés par Ottawa contre l'unité nationale, telle que nous la concevons dans le Québec.

³⁴ A.C., *De l'internationalisme au nationalisme*, p. 39.

³⁵ A.C., *Vie syndicale*, mars 1939, p. 1.

Comment le pouvoir central respecterait-il tout ce qui nous est *particulier* : conception familiale, traditions, lois civiles ³⁶ etc. ?

À d'autres moments, il manifeste une certaine impatience et affirme que les problèmes auxquels font face les ouvriers doivent trouver une solution canadienne :

Comme l'économie influe sur le social, il se trouve de nos jours que le droit au travail, le droit à la stabilité de l'emploi, à un certain contrôle de la rationalisation technologique, à un salaire minimum vital, à un salaire familial, à une durée de travail raisonnable, à une répartition équitable des richesses, etc., sont en somme des droits sociaux qui cessent d'être du domaine exclusivement provincial, si l'on veut leur donner une solution rationnelle et durable et raisonnablement expéditive ³⁷.

L'acuité des problèmes sociaux que la crise économique de 1929 a fait ressortir rend pressante l'adoption de mesures législatives appropriées. Le chef syndical sent que les travailleurs risquent de faire les frais de l'imprécision de la constitution canadienne à ce sujet :

La classe ouvrière est fatiguée de perpétuelles querelles entre les provinces et le Fédéral, alors que les problèmes fondamentaux de l'ordre économique restent [306] sans solution ou n'ont que la solution égoïste que servent à leur donner les intérêts capitalistes ³⁸.

On aura noté le ton employé par Charpentier dans les deux derniers textes. Les préoccupations de l'auteur pendant ces années sont différentes de celles qu'il poursuivait dans les années 20. Il ne discourt plus sur le caractère national ou la vocation messianique de la C.T.C.C., mais il est préoccupé de la gravité des problèmes économiques rencontrés par les travailleurs. Il exige des solutions rapides, qu'elles viennent du fédéral ou du provincial. Il reflète sur ce point l'évolution que subit l'ensemble du mouvement syndical catholique dans les années 30. La défense des intérêts économiques des travailleurs prend le pas sur le caractère catholique et national du mouvement.

³⁶ A.C., *Directives et Orientations*, Montréal, C.T.C.C., 1943, p. 13.

³⁷ A.C., *Vie syndicale*, février 1938, p. 1.

³⁸ A.C., *la Restauration sociale et la classe ouvrière*, Montréal, CTCC, p. 12.

3. Les problèmes syndicaux

[Retour à la table des matières](#)

La conception que s'est donnée Charpentier de la défense des intérêts des travailleurs rejoint celle définie par la doctrine sociale de l'Église. Cependant, il l'interprète dans un sens qui est loin de faire du syndicalisme catholique un instrument aux mains du patronat. Et, à ce point de vue, il faut bien distinguer l'idéologie officielle de la pratique syndicale. Fidèle à la doctrine sociale de l'Église, l'auteur aspire à régler définitivement les tensions entre le capital et le travail en réunissant patron et ouvrier dans l'organisation corporative du travail. Nous reparlerons plus bas de cet objectif ultime que s'étaient fixé les syndicats catholiques.

Avant l'avènement de ce régime, alors que la loi de l'offre et de la demande règle les rapports entre le capital et le travail, quels principes devront guider la C.T.C.C. dans les relations industrielles ? À ses débuts, certains leaders préoccupés de mettre en pratique le plus rapidement possible la corporation insistent sur la communauté des intérêts entre les travailleurs et le patronat et sur la nécessité d'une collaboration étroite entre ces deux groupes. Charpentier n'échappe pas à cette conception de l'action syndicale, surtout manifeste dans les années 20.

*La C.T.C.C. prouve si bien sa nécessité pour le bénéfice matériel des ouvriers canadiens-français, au moyen d'une nouvelle conception sociale et économique, celle de la *collaboration des classes* (...) Elle enseigne à ses membres la conscience exacte des intérêts économiques des employeurs et des employés ; que ces intérêts ne sont pas radicalement opposés, mais seulement différents et que les employeurs et les ouvriers sont liés aussi par de *mutuels intérêts professionnels* ³⁹.*

[307]

Mais à mesure que la C.T.C.C. élargit les cadres de son organisation et qu'elle rencontre une opposition ferme de la part du patronat, elle tend, dans la pratique syndicale quotidienne, à s'éloigner de l'esprit « bon-ententiste » qui l'avait caractérisée à des débuts. Il s'établit alors un écart de plus en plus grand entre l'action de

³⁹ A.C., *l'Organisation du travail de demain*, pp. 3-4.

la CTCC et l'objectif final qu'elle s'était fixé : l'organisation corporative du travail. Ses dirigeants sont ainsi conduits, au niveau de l'organisation et des méthodes employées, à se rapprocher des pratiques syndicales des internationaux. Charpentier qui a appartenu à l'organisation internationale est de ce nombre. Ce qu'il définit, en 1927, comme la « vocation naturelle » du syndicalisme s'applique aussi bien au syndicalisme international que catholique :

- proclamer le droit syndical à l'action collective,
- chercher à obtenir une part convenable de tous les biens qu'ils procurent à la société,
- réclamer de l'État une sollicitude spéciale afin de mettre fin au joug de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée ⁴⁰.

Les méthodes employées pour défendre les travailleurs rejoignent celles qu'avaient mises au point les syndicats internationaux : convention collective, droit de grève, atelier fermé, étiquette syndicale, etc. Charpentier s'en fait un ardent défenseur. Par exemple, à la suite de grèves dans l'industrie de la chaussure, à Québec en 1925, il publie une brochure : *l'Atelier syndicale fermé*, où il défend contre une partie du clergé et du patronat catholique le droit du syndiqué à la grève. Il y affirme que Léon XIII dans son encyclique a donné son approbation à la grève puisqu'il recommande aux syndicats catholiques de « sauvegarder les intérêts des salariés » et que ce conseil couvre nécessairement la grève, principe vital du syndicalisme ⁴¹.

Il ne faut pas perdre de vue qu'ici encore le syndicat a droit de recourir à cette action rigoureuse par équité envers ses membres, par égard à la majorité des patrons bien disposés envers lui et pour conserver intacte son existence ⁴².

Quoique rattachant son action aux principes énoncés par les encycliques, la pratique syndicale telle que la conçoit Charpentier se rapproche de plus en plus de celle du syndicalisme international. Même s'il affirme que le syndicat catholique « n'est pas une arme de lutte mais un instrument de paix et d'entente », les grèves de Sorel et du textile en 1937 laissent peu de doute sur la capacité de la C.T.C.C. de faire

⁴⁰ A.C., *Vie syndicale*, mai 1927, pp. 2-3.

⁴¹ A.C., *l'Atelier syndical fermé*, E.S.P., n° 151, Montréal 1926, p. 20.

⁴² Ibid., p. 23.

face aux employeurs ⁴³. Il n'oublie pas, bien sûr, l'objectif final de la C.T.C.C. qui [308] est l'établissement d'un nouveau type de relations industrielles, mais il ne veut pas non plus lui sacrifier à court terme la défense des intérêts des travailleurs. On voit alors naître un désaccord entre l'action et l'idéologie qui doit la soutenir. Pour Charpentier, le corporatisme demeure encore un idéal ; pour la génération qui le suivra, il deviendra un mythe.

4. Les questions sociales

[Retour à la table des matières](#)

L'auteur n'aborde que rarement les questions touchant l'éducation et la famille. Il affirme néanmoins que le syndicalisme a pour tâche de promouvoir des législations à caractère social. Dans le programme de restauration sociale, il dresse l'inventaire des législations qu'il souhaite voir adopter par les deux paliers de gouvernement. Il revendique le primat du salaire sur les dividendes, une expérimentation prudente des allocations familiales et le salaire minimum aux journaliers ⁴⁴. Ces mesures ont pour objet l'obtention d'un salaire familial proportionné à la famille moyenne.

Convenons d'abord que depuis l'encyclique *Quadragesimo anno*, lorsqu'on parle de salaire, il faut désormais avoir en l'esprit l'idée du *salaire familial*. Cependant, si Pie XI dit bien que le salaire doit procurer à l'ouvrier « sa subsistance et celle des siens », il restreint cette idée du salaire familial « aux charges normales d'une famille moyenne (3 enfants) ⁴⁵ ».

À ces demandes, Charpentier ajoute l'organisation progressive de l'assistance et des assurances sociales, l'application de la loi des pensions de vieillesse, l'octroi d'allocations aux mères nécessiteuses et la révision de la *Loi des accidents de travail* ⁴⁶. Parmi les réformes visant à restaurer l'ordre social, il insiste sur le retour de la mère au foyer.

⁴³ A.C., *la C.T.C.C.. Ses oeuvres et ses aspirations*, p.4.

⁴⁴ A.C. « La question ouvrière », Programme de restauration sociale, E. S. P. (1934), nos 239-240, p. 20.

⁴⁵ Ibid. p. 21.

⁴⁶ Ibid, p. 31.

Le travail de la mère en dehors du foyer est devenu en notre pays, ou notre province même, une plus grande *plaie* qu'on ne le croit (...) Obligée de confier ses enfants à une servante ou à une garderie pour ne les revoir que le soir, sa journée finie, elle néglige leur éducation, ce qui ne peut que faire souffrir une mère (...) Le retour de la mère au foyer s'impose pour le bien social ⁴⁷.

Les réformes sociales proposées démontrent l'insistance d'une restauration sociale centrée sur la famille. C'est à partir de cette cellule première de la société que le leader syndical envisage toute réforme sociale.

[309]

5. La politique

[Retour à la table des matières](#)

La doctrine sociale de l'Église garde une certaine méfiance envers l'état. Charpentier partage plus ou moins cette vue :

La fondation de l'État se *limitera* à créer les conditions générales à la faveur desquelles chaque membre du corps social pourra, de la manière la plus sûre et la plus efficace, réaliser sa fin ⁴⁸.

Ce rôle de suppléance, l'État l'exercera dans le domaine social grâce à des mesures comme l'assurance-chômage et les allocations de toutes sortes.

À la suite de la vague de grèves des années 36 et 37, la crainte de l'État éprouvée par l'auteur se transforme en hostilité, mais pour des raisons qui ne tiennent pas à la doctrine sociale de l'Église. Il accuse le gouvernement de l'Union nationale, par ses activités, de menacer l'existence du syndicalisme :

Nous déclarons de nouveau que le gouvernement s'est immiscé dans un domaine qui ne le regarde pas, d'ordre privé et exclusivement professionnel.

⁴⁷ Ibid. 34.

⁴⁸ A.C., *la Restauration sociale.*, p. 11.

Voilà, bref, un ensemble d'agissements digne du pire attentat politique contre la vie même du syndicalisme ouvrier dans la province de Québec ⁴⁹.

Dans les réformes qu'il propose pour l'ensemble de l'organisation sociale, l'État et les partis politiques ne jouent qu'un rôle secondaire. C'est au capital et au travail à s'entendre sur un *modus vivendi*.

Dans son optique, l'organisation syndicale devra appréhender tout appui à un parti politique. Ce thème revient sans cesse sous sa plume :

Un parti politique est le *suprême danger*. Danger il y a, non pas seulement parce que ce parti va s'édifier sur des principes cuisinés par les socialistes, mais parce que la participation à un parti politique est tout à fait contraire aux intérêts primordiaux des syndicats professionnels. La politique partisane paralysera le développement des syndicats et diminuera leur efficacité économique et sociale (...), Les dirigeants de tels syndicats, oublieux d'ambition politique personnelle, se spécialiseront dans la connaissance et la solution des problèmes industriels ⁵⁰.

On imagine l'attrait que devait exercer sur les militants syndicaux la possibilité d'appuyer un parti politique plus favorable aux intérêts des travailleurs. L'Action libérale nationale, par exemple, qui avait endossé la plupart des revendications de la C.T.C.C., sollicitait l'appui de la centrale syndicale. Mais Charpentier demeure intran-sigeant sur ce point :

[310]

Les militants et les chefs qu'il nous faut, ce sont des hommes qui ne céderont pas à l'*engouement* politique ni à l'attrait d'aucun des quatre ou cinq partis politiques actuellement en présence dans la province ⁵¹.

C'est que la solution aux problèmes des travailleurs vient non pas de l'État, mais du corporatisme.

⁴⁹ A.C., *Vie syndicale*, septembre 1937, p. 2.

⁵⁰ A.C., *l'Ouvrier*, p. 249.

⁵¹ A.C., *Directives et Orientations*, pp. 21-22.

6. Le corporatisme

[Retour à la table des matières](#)

Les penseurs du syndicalisme catholique, on l'oublie trop souvent, prônent une « révolution » de l'organisation sociale et le retour à l'esprit qui avait animé les corporations au Moyen Âge. Voilà, en effet, le but que Charpentier fixe aux syndicats catholiques :

Qu'est-ce que l'Église catholique veut de ses enfants du monde industriel ? Elle désire le rapprochement des patrons et des ouvriers, le retour aux coutumes chrétiennes qui réglaient jadis les rapports entre eux. Elle désire la *reconstitution de la corporation* industrielle chrétienne. Pour cela, elle veut que les ouvriers soient les initiateurs d'une ère ouvrière chrétienne, tout comme elle veut que les patrons se fassent, de leur côté, les initiateurs d'une ère patronale chrétienne ⁵².

Quelles peuvent être les structures d'une telle organisation dans une société industrielle ? La corporation suppose l'organisation parallèle des patrons et des ouvriers dans une même industrie ou métier, d'abord au plan local puis national. Les représentants des syndiqués et du patronat réunis forment à différents niveaux, selon le type d'industrie ou de métier, et selon la localité ou la religion, des corporations. Celles-ci fixent les « règlements relatifs à l'apprentissage, déterminent la juridiction professionnelle et surveillent la rationalisation technologique, le contrôle de la production, le coût de la production, la limitation ou le partage des profits ⁵³ ». La possibilité de grève est écartée puisque les conflits sont réglés par arbitrage ⁵⁴. L'immuable lutte de classe fait place à la collaboration.

⁵² A.C., *l'Aube d'une ère ouvrière..*, pp. 21-22.

⁵³ A.C., *Vie syndicale*, janvier 1940, p. 1.

⁵⁴ A.C., *l'Organisation du travail..*, p. 9.

C'est par ce mode d'organisation dans chaque industrie, du côté ouvrier et du côté patronal, que pourra s'effectuer la véritable corporation chrétienne dans laquelle l'opposition des classes pourra se muer en collaboration⁵⁵.

Alors, même le libéralisme sera mis en échec :

Le corporatisme pourra alors largement contrôler le feu aveugle de la loi de l'offre et de la demande et reconquérir sur le marché du travail la considération humaine⁵⁶.

[311]

Charpentier oriente la pensée et l'action du mouvement syndical en ce sens. Il voit dans l'adoption par le gouvernement, en 1934, d'une loi des conventions collectives de travail un embryon de corporatisme :

Ces embryons existent en effet dans les comités paritaires prévus par cette loi pour surveiller l'application des conventions collectives. Et l'on peut dire que dans tout métier ou industrie dans lesquels fonctionne un comité paritaire, l'on passe déjà du plan syndical au plan corporatif⁵⁷

Il estime que les ententes locales et régionales que permet la loi conduiront à des accords provinciaux⁵⁸.

Cependant cette organisation du travail implique l'adhésion du patronat qui se refuse à une solution aussi idéaliste. Charpentier le perçoit bien lorsque, dans *Vie syndicale*, il écrit :

Malheureusement, la très grande majorité des employeurs redoutent encore les conventions collectives tellement l'individualisme et l'esprit de domination les étreint encore. Mais ils ont immensément tort, particulièrement en notre province, où ils pourraient, dans la plupart des industries, transiger

⁵⁵ A.C., *l'Organisation ouvrière...*, p. 157.

⁵⁶ A.C., *Vie syndicale*, mars 1937, p. 3.

⁵⁷ A.C. *l'Organisation ouvrière...*, p. 156.

⁵⁸ A.C. Charpentier, *Vie syndicale*, mars 1934, p. 1.

avec des organismes ouvriers pondérés prêts à collaborer loyalement et honnêtement ⁵⁹.

Cette appréhension s'accroîtra après la guerre. Dans une série d'articles, l'auteur dresse le répertoire des associations patronales ⁶⁰. Il note la lenteur des employeurs à se grouper en association, il sent que l'individualisme du patronat québécois risque de faire crouler le modèle corporatiste ⁶¹.

IV. - Représentation globale de la société

[Retour à la table des matières](#)

L'analyse que fait Charpentier du syndicalisme dépasse dans un de ses articles, « Syndicalisme ou politique », le strict plan professionnel pour atteindre à une conception globale de la société. Avec lucidité, il perçoit que fondamentalement les conceptions de l'organisation sociale du syndicalisme catholique et du syndicalisme neutre sont à l'opposé l'une de l'autre.

Il attribue au syndicalisme neutre une conception mécanique de la société et au syndicalisme catholique une conception organique.

Dans la société mécanique, telle que définie par les syndicats neutres, « les individus sont seuls en face de l'État, rien n'intervenant entre eux et l'État ». Selon l'auteur, « cette manière de concevoir la société conduit soit à l'exaltation de la liberté, soit à l'exaltation de l'État, soit à l'exaltation des démocraties actuelles ». L'exaltation de la liberté entraîne l'attachement au libéralisme, celle de l'État, au socialisme et au [312] collectivisme, et enfin, l'attachement au démocraties actuelles les conduit à la « tendance interventionniste..., c'est-à-dire dans un essai d'équilibre entre les droits de l'individu et ceux de l'État ⁶² ». Selon Charpentier, cette conception mécanique de la société engendre sur le plan politique l'idée que « les

⁵⁹ A.C. *l'Organisation ouvrière*, p. 156.

⁶⁰ A.C., *Vie syndicale*, mars 1934, p. 1.

⁶¹ Ibid., janvier 1939, p. 2.

⁶² A.C., *l'Orientation des relations...*, pp. 45-83.

droits de l'individu passent avant ceux de la famille, et que le peuple est gouverné par un parti qui ne représente qu'une poussière d'individus ⁶³ ». Sur le plan social, le peuple est alors amené à « rechercher l'intervention de l'État dans tout ce qui lui échappe » tandis que les syndicats recherchent le monopole syndical qui risque de faire du syndicalisme « une institution publique soumise au contrôle de l'État ⁶⁴ ».

À cette approche mécanique de la société, la C.T.C.C. s'efforce de répondre par une conception organique qui implique entre l'État et l'individu « un corps moral » fait de « l'action harmonieuse et interdépendante des groupements naturels tels que familles, cités et professions ⁶⁵ ». L'État est alors constitué des représentants de ces groupements et forme « la tête d'un nouveau corps social où les groupements naturels sont des organes autonomes orientés vers le bien commun par l'État ». Dans cette optique, le syndicat s'intégrera à la profession (corporation) organisée par statut légal. Cette conception s'impose :

... parce qu'elle est conforme au droit naturel, elle respecte la dignité et la liberté humaine ; elle respecte aussi la liberté chrétienne ; elle évite les excès du libéralisme et du socialisme ; elle assure la vraie démocratie industrielle chrétienne ⁶⁶.

Concrètement, les deux tendances signifient que le syndicalisme neutre, de par sa conception mécanique de la société, « tend à l'étatisation des réformes sociales et à la centralisation du pouvoir, alors que le syndicalisme catholique, de par sa conception organique, tend plutôt à la restauration des institutions corporatives et à la décentralisation du pouvoir ⁶⁷ ».

* * *

⁶³ Ibid., p. 153.

⁶⁴ A.C., « Syndicalisme ou politique », dans *l'Orientation des relations patronales ouvrières*, Montréal, Thérien, 1956, p. 234.

⁶⁵ Ibid.

⁶⁶ Ibid., p. 235.

⁶⁷ Ibid., p. 236.

La pensée et l'action d'Alfred Charpentier oscillent entre deux pôles : la doctrine sociale de l'Église et la réalité prégnante de la défense des intérêts des travailleurs. La doctrine sociale de l'Église présente une conception des relations où le syndicalisme est appelé à former avec le patronat une corporation. Mettant l'accent sur la communauté des intérêts qui unit le capital et le travail, le corporatisme valorise la bonne [313] entente et l'esprit de collaboration dans les relations industrielles. La justice et l'équité devront guider les rapports entre les deux groupes. Charpentier croit fermement à cette conception de l'organisation du travail et il s'emploie à la mettre en pratique.

L'application se révèle toutefois plus ardue que le chef syndical ne le pensait. Dans son esprit, l'établissement de la corporation ne signifie pas qu'il faille abandonner la défense des intérêts des travailleurs, mais plutôt que le patronat devra se départir de l'esprit de profit dans ses relations avec les travailleurs. En régime capitaliste, le travail est plus ou moins assimilé à un facteur de production sujet à la loi de l'offre et de la demande. Charpentier propose au patronat de mettre fin à cette organisation du travail en échange de la collaboration des travailleurs. À majorité anglo-saxon et imbu de libéralisme, celui-ci a refusé de participer à l'établissement de la corporation dans la mesure où cela signifiait une modification de ses rapports avec les travailleurs. Or la collaboration du patronat était indispensable à la formation de la corporation. Réduite à être seule à soutenir ce nouveau type d'organisation du travail, la C.T.C.C. l'abandonnera graduellement pour aligner sa pensée sur celle des syndicats internationaux.

Charpentier, à l'époque où il mène les destinées de la C.T.C.C., croit encore, au niveau des principes du moins, que le syndicalisme catholique n'est pas « une arme de lutte mais un instrument de paix et d'entente » vers l'idéal corporatiste ⁶⁸. Il estime d'autre part qu'avant l'établissement de la corporation, le syndicalisme catholique est habilité à défendre les travailleurs avec les méthodes déjà éprouvées par les syndicats internationaux. On le verra alors soutenir le droit de grève, le droit à la convention collective et à l'atelier fermé. Il s'établit ainsi, comme nous l'avons souligné, un certain désaccord entre l'action et l'idéologie qui doit la soutenir. Plus que tout autre, parce que ses activités sont éminemment pratiques, Charpentier a dû sentir ces contradictions. Les chefs syndicaux qui lui succéderont à la tête de la

⁶⁸ Ibid., p. 237.

C.T.C.C. ne s'embarrasseront pas du corporatisme ; leur pensée et leur action s'inspireront du syndicalisme nord-américain. Ils chercheront, comme le reprochait Charpentier aux internationaux en 1921, « à opposer au pouvoir de l'argent la force du nombre ⁶⁹ ».

*Jacques ROUILLARD
Département d'histoire,
York University.*

Fin du texte

⁶⁹ Ibid., p. 238.